

ACTION URGENTE

MEXIQUE. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS TUÉ, SA FAMILLE EN DANGER

Un défenseur des droits humains a été enlevé et tué dans l'État d'Oaxaca, dans le sud du Mexique. Sa famille et au moins un de ses collègues sont en danger.

Le corps du défenseur des droits humains **Herón Sixto López** a été retrouvé le 20 juillet 2013 près de la communauté de San Sebastián Tecomaxtlahuaca, dans l'État d'Oaxaca. Cet homme a été abattu d'au moins six balles. Il avait été porté disparu le 15 juillet dernier, jour où il a été vu pour la dernière fois dans son bureau au Centre d'informations pour les populations indigènes (COAPI). Une plainte a été déposée auprès du bureau du procureur de l'État d'Oaxaca, à Juxtahuaca.

Herón Sixto López œuvrait en faveur des droits des populations indigènes dans les communautés locales. Il représentait également les Mixtèques (peuple indigène) de la région dans les conflits liés aux droits fonciers. Cet homme avait reçu plusieurs appels anonymes au cours de ces derniers mois, dont un au cours duquel son interlocuteur lui aurait dit qu'il le ferait disparaître. Depuis sa mort, ses proches ont signalé des incidents indiquant qu'ils sont eux aussi en danger. Le 21 juillet, après l'enterrement de Herón Sixto López, ils ont vu une voiture les suivre.

Les circonstances de cet homicide restent encore à déterminer mais il est nécessaire de prendre en compte un lien éventuel avec le travail en faveur des droits humains mené par le militant.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à fournir une protection efficace à la famille de Herón Sixto López et aux membres du COAPI ;
- priez-les instamment de diligenter sans délai une enquête minutieuse et impartiale sur l'enlèvement et l'homicide de Herón Sixto López, ainsi que sur les manœuvres d'intimidation visant sa famille, et de traduire les responsables présumés en justice ;
- rappelez-leur qu'elles ont pour obligation de veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités sans crainte de représailles, conformément à la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'Homme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 SEPTEMBRE 2013 À :

Gouverneur de l'État d'Oaxaca

Lic. Gabino Cué Monteagudo
Plaza de la Constitución, Centro
Histórico, C.P. 68000,
Oaxaca de Juárez, Mexique

Fax : +52 95 1501 8100 et composez le
40068 (dites « tono de fax, por favor »
si quelqu'un décroche)

Courriel : spagoboaxaca@gmail.com

Formule d'appel : *Estimado Sr.*

*Gobernador, / Monsieur le
Gouverneur,*

Ministre de l'Intérieur

Miguel Ángel Osorio Chong
Secretario de Gobernación
Bucareli 99, col. Juárez, C.P. 6600,
México D.F., Mexique

Fax : +52 55 5093 3414 (merci de vous
montrer persévérant-e)

Courriel : secretario@segob.gob.mx

Formule d'appel : *Estimado Sr*

Secretario, / Monsieur le Ministre,

Copies à :

Centro de Derechos Humanos y
Asesoría a Pueblos Indígenas A.C.

Courriel : cedhapi@yahoo.com.mx

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MEXIQUE. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS TUÉ, SA FAMILLE EN DANGER

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le COAPI a été fondé en 2001 dans le but de défendre et promouvoir les droits des Mixtèques de la région, et conseiller ces personnes, dont certaines sont impliquées dans des conflits liés à leurs droits fonciers les opposant à des propriétaires terriens.

Au Mexique, les défenseurs des droits humains et les journalistes font l'objet de menaces, de manœuvres d'intimidation et d'agressions en raison de leurs activités. Les enquêtes aboutissent rarement au jugement des responsables présumés, ce qui créé un climat d'impunité et d'insécurité. Depuis ces dernières années, les journalistes et les défenseurs des droits humains de l'État d'Oaxaca sont de plus en plus souvent victimes de menaces et d'agressions.

En 2012, la Loi relative à la protection des défenseurs des droits humains et des journalistes a été approuvée à l'unanimité par la Chambre des députés et le Sénat, avant d'être promulguée par le président. Son application a maintenant débuté, notamment grâce à la participation directe de représentants de la société civile. Toutefois, ce mécanisme doit encore faire ses preuves auprès de tous ceux qui ont réclamé une protection. Afin de garantir son efficacité, des protocoles opérationnels doivent être mis en place immédiatement, les institutions fédérales et étatiques doivent s'engager sans délai, d'une façon qui soit juridiquement contraignante, à respecter les ordres de protection, des ressources doivent être mobilisées et des hauts représentants des autorités doivent exprimer leur soutien. Il est primordial que les autorités se rappellent que leur rôle ne se résume pas à instaurer un mécanisme de protection.

Personnes concernées : famille de Herón Sixto López et membres du COAPI
Hommes et femmes

AU 193/13, AMR 41/043/2013, 25 juillet 2013

